

14ème législature

Question N° : 103027	De M. Laurent Baumel (Socialiste, écologiste et républicain - Indre-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail
Rubrique >emploi	Tête d'analyse >Pôle emploi	Analyse > organisation. perspectives.
Question publiée au JO le : 28/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Laurent Baumel interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi engagée par Pôle emploi depuis 2016. En effet, dans le cadre de la réorganisation des horaires d'ouverture au public, les après-midi sont désormais réservés aux chômeurs ayant pris rendez-vous. De plus, la mise en place du nouveau parcours du demandeur d'emploi prévoit notamment la généralisation des démarches d'inscription et d'indemnisation en ligne. Ces évolutions ambitieuses ne sont cependant pas sans susciter des inquiétudes chez certains agents de Pôle emploi et demandeurs d'emploi : il est donc important qu'une évaluation permette d'en mesurer précisément les effets et l'efficacité au regard de leurs objectifs. Il lui demande donc de préciser comment le Gouvernement entend mener cette évaluation afin que des personnes en situation économique et sociale difficile ne soient pas doublement pénalisées lorsqu'elles sont victimes de la fracture numérique qui tarde à se résorber.